PROCÈS DES POLONAIS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. DE MIEROSŁAWSKI,

LE 5 AOUT 1847.

DEVANT LA COUR CRIMINELLE DE BERLIN.

Extrait de la « Zeitungs-Halle », seul de tous les journaux de Berlin qui reproduise avec exactitude les débats de ce remarquable procès.

BRUXELLES,

C. G. VOGLER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

2, PETITE RUE DE LA MADELAINE.

1847

TYPOGRAPHIE DE F. MARCHAL.

PROCÈS

DES POLONAIS.

TYPOGRAPHIE DE F. MARCHAL.

PROCÈS DES POLONAIS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. DE MIEROSŁAWSKI,

LE 5 AOUT 1847,

DEVANT LA COUR CRIMINELLE DE BERLIN.

Extrait de la « Zeitungs-Halle », seul de tous les journaux de Berlin qui reproduise avec exactitude les débats de ce remarquable procès.

BRUXELLES,
C. G. VOGLER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
2, PETITE RUE DE LA MADELAINE.

1847.

Tout le monde connait M. de Mieroslawski, ce chef intrépide de la dernière conspiration polonaise. On sait que c'est à la suite de l'infâme tripotage de MM. Guizot et Duchâtel, ministres de France, qu'ont échoué les héroïques efforts de M. de Mieroslawski et de ses dignes compatriotes. Tous, après dix-sept mois de captivité, sont traduits devant la Cour criminelle de Berlin.

Le discours prononcé à cette occasion par M. de Mieroslawski nous paraît assez remarquable pour le reproduire en entier. On admirera le génie et le courage avec lesquels ces braves travaillaient à l'affranchissement du triple joug que la Russie, l'Autriche et la Prusse font peser sur les débris de la Pologne.

L'intérêt qui s'attache à M. Mieroslawski, l'accusé principal du procès polonais, nous a fait accueillir avec empressement la lettre suivante, qui donne des détails véridiques sur son caractère et sa personne :

A monsieur le rédacteur du NATIONAL.

« Je suis l'ami intime, et j'ai été le confident de toutes les pensées de Louis Mieroslawski que l'on juge en ce moment à Berlin comme chef de l'insurrection polonaise ; permettez-moi, Monsieur, de vous transmettre snr lui quelques détails, avec prière de les insérer dans votre journal.

« Né en France d'un père polonais et d'une mère française, Louis Mieroslawski possède toutes les nobles qualités qui distinguent les deux nations auxquelles il appartient : il aime la Pologne et la liberté comme Marceau, comme Desaix, comme Kléber aimaient la France et la liberté! Il avait quinze ans, lorsqu'en 1830 la Pologne courut aux armes pour essayer encore une fois de briser le joug de la Rnssie. Saisi de l'enthousiasme patriotique qui animait les Français en 1792, Louis

s'élança sur les champs de bataille avec son père, vieillard septuagénaire, et avec son frère Adam, enfant âgé de 13 ans. Après avoir combattu dans les rangs de l'armée polonaise jusqu'à la prise de Varsovie, le père et les deux fils prirent tristement la route de l'exil et vinrent demander un asile à la France. Lorsque le colonel Mieroslawski sentit approcher sa fin, il manda ses deux enfants, leur donna sa bénédiction et leur fit promettre de ne jamais désespérer du salut de la Pologne, et surtout de ne jamais consentir à se reconnaître sujets de la Russie. Chasser les Russes de la Pologne, tel à été, depuis ce moment le but de toutes les pensées, de toutes les actions de Mieroslawski.

« Avant de partir pour se mettre à la tête de la dernière insurrection, il est venu me faire ses adieux et déposer entre mes mains les armes, la croix d'honneur et les lettres de noblesse accordées à son père par l'empereur Napoléon : Malheurenx, lui dis-je alors! mais vous courez à la captivité ou à la mort! Je le sais bien, me répondit-il, mais si la France était tombé au pouvoir des Russes, si les enfants de la France périssaient sous le knout ou dans les déserts de la Sibérie, si les femmes de la France étaient fouettées par les soldats, si l'on vous avait arraché votre drapeau, si l'on persécutait votre religion, si l'on proscrivait votre idiôme national : craindriez-vous de vous exposer à la captivité ou à la mort?... Pars, pars, lui dis-je, fais ce que dois, advienne que pourra.

« Si Mieroslawski était entre les mains des Autrichiens ou des Russes, il serait perdu sans ressources, et nous n'aurions plus qu'à ajouter son nom aux noms des martyrs de la Pologne; mais il est à Berlin, et son sort dépend d'un prince aussi connu par ses lumières (?) que par sa clémence (??). Moi qui ait été le confident des pensées intimes de Mieroslawski, j'atteste qu'il m'a dit souvent : « Les ennemies des Russes « sont les alliés des Prussiens et de tous les Allemands; ressusciter la « Pologne, c'est travailler pour l'Allemagne et pour la France. »

R. MILLET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
et professeur d'histoire à l'École
spéciale militaire de Saint-Cyr.

(Extrait du *National* du 27 août 1847.)

Messieurs,

S'il est juste d'une part de faire peser sur l'émigration démocratique toute la responsabilité des événements de 1846, il est indispensable de l'autre de préciser dans quelles limites et dans quel sens cette association révolutionnaire entend accepter ce fardeau.

Il s'agit de savoir, en d'autres termes, quelles étaient les véritables intentions et les espérances raisonnables de son comité exécutif, connu sous le titre de CENTRALISATION, lorsque celui-ci jugea inévitable d'appeler les patriotes du pays à une lutte désespérée contre l'oppression.

J'aborde cette explication avec la très-intime conviction que le succès, qui seul explique et légitime tout en politique, n'aurait pu que paraphraser ce que je vais affirmer, sous l'épreuve,

sous la garantie du sacrifice absolu et sans réserve que j'ai fait depuis longtemps de ma cause personnelle. Ce témoignage d'un homme sans crainte comme sans espoir, et sans illusions qui lui soient propres, obtiendra peut-être, Messieurs, quelque crédit même auprès de nos ennemis les plus malveillants.

La Société démocratique Polonaise, dont j'ai l'honneur d'être l'organe en ce moment, s'est proposé, il y a quinze ans, trois buts, vers lesquels elle a marché à travers mille obstacles, avec une abnégation et une persévérance dont la catastrophe de l'année dernière n'a fait que relever davantage toutes les difficultés et toute l'étendue. Ces trois objets constants et uniques de ses travaux sont la propagande, la conjuration et l'insurrection, en vue de régénérer, de rallier et de restaurer la patrie polonaise.

La première de ces tâches consiste dans les enseignements politiques, sociaux et militaires, que l'émigration démocratique a inculqués au pays par la voie de la presse et de ses émissaires. La deuxième comprend les efforts que ces mêmes

émissaires ont tentés pour soumettre les divers éléments révolutionnaires des trois Polognes à la même doctrine, à la même solidarité et à la même initiative. La troisième enfin consiste dans les préparatifs définitifs de soulèvement que la Centralisation s'est vue absolument obligée de précipiter, à l'effet de sauver la conjuration d'une dissolution qui l'eût livrée tout entière à la merci de l'ennemi, surprise et désarmée, sans compensation ni excuse d'aucune espèce.

Vous me permettrez, Messieurs, de passer en revue ces trois phases de la fièvre révolutionnaire qui agite le douloureux sommeil de la Pologne depuis l'infructueuse tentative de 1833, pour arriver à la triple conclusion que voici : savoir, 1° que notre propagande révolutionnaire n'a rien eu de désordonné, rien de subversif, rien d'anarchique ; mais que, bien au contraire, elle a constamment prétendu soumettre toutes les licences de l'individualisme à l'empire d'une commune et unique nécessité, et toutes les passions suspectes à l'éclatante, à la souveraine passion du salut national ; 2° que dans les rapports con-

juratifs du pays avec l'émigration, le rôle actif, la responsabilité saisissable pèse sans partage sur cette dernière, tandis que le tour et les fonctions du pays dans l'action commune ne pouvaient et ne devaient venir qu'au moment de l'explosion, pas avant; enfin, 3° que cette explosion, sans préjuger les droits et le recours des générations futures, devait néanmoins, par certaines considérations politiques et stratégiques, particulières à l'état actuel des choses, éluder tout choc sérieux avec la domination prussienne, pour concentrer ses efforts décisifs contre la domination russe.

J'aborde la première de ces trois questions. Je ne vous répéterai pas, Messieurs, quel programme s'est posé l'école démocratique polonaise et par quelles voies elle a prétendu le réaliser, car ses écrits répondent pour elle. Je vous rappellerai seulement que la propagande de la démocratie Polonaise a été constamment si franche, si ferme, si claire, jusque dans l'erreur même, si erreur il y eut, que ni les calomnies de ses adversaires les plus acharnés, ni le

sang dans lequel on a essayé de l'étouffer, n'ont réussi à l'assimiler dans l'opinion du monde avec les impuissants écarts de l'anarchie. Ce n'est point que ces écarts aient manqué l'occasion de se glisser sous notre drapeau, à la faveur des inévitables ténèbres de la conjuration ; mais ils n'auraient point soutenu l'épreuve de la période insurrectionnelle sous un gouvernement issu de nos doctrines, et voilà la seule chose qu'il nous importe de prouver.

Je veux dire que tous nos ennemis ont mis à profit notre désastre pour diffamer nos intentions et nous confondre avec notre antithèse ; car c'est une des exaspérantes destinées des vaincus, que de payer à la fois les frais de la défaite et les frais de la victoire. Les uns ont appelé à leur secours ces atroces ressources de la calomnie, pour nous aliéner les classes de la société polonaise qu'une longue et diverse servitude avait immobilisées, égarées, frappées de cécité et de mutisme. Pour nous bannir de leur cœur et de leur confiance, on nous a dépeints comme une incorrigible aristocratie, qui n'au-

rait emprunté les déguisements d'un libéralisme étranger que pour reconquérir par l'astuce de licencieux priviléges perdus par l'abus. Et alors ce peuple dont l'émancipation, la promotion, la réhabilitation civique et morale a été l'unique roman de notre jeunesse, le grand problème de toutes nos douleurs et de tous nos sacrifices, ce peuple à levé sur nous sa massue de Caïn, sans que, cette fois, nulle voix d'en haut ait pu lui demander ce qu'il avait fait de son frère, car l'infortuné ne savait point du tout ce qu'il faisait, et Dieu ne lui avait réellement point donné d'Abel à garder !

D'autres, et les mêmes avec, selon qu'ils s'adressaient à un autre auditoire, nous ont attribué en même temps toutes les extravagances d'une sanglante et vague démagogie, afin de nous interdire l'approche des classes qui, à la vérité, ne redoutent que le côté critique des révolutions, mais qui aussi, malheureusement, n'en observent et n'en connaissent que ce côté-là. Ainsi, nous qui avons usé pendant quinze ans toutes les forces de notre volonté et de notre

intelligence à concilier les principes de la fraternité avec la discipline d'une démocratie militante ; nous qui n'avons percé à la fin, dans le martyrologe de notre pays, qu'au travers des débris de mille déréglements qui nous faisaient obstacle, nous voilà rendus responsables de tout ce que nous avions constamment combattu.

C'est ainsi que l'on a imputé à notre école révolutionnaire je ne sais quelle absurde stratégie, où le poison, le couteau, le massacre des femmes et des juifs auraient suppléé à la science, au nombre et au courage. A côté de cela, l'on nous accuse d'avoir méconnu tous les enseignements que les révolutions accomplies nous ont laissés, pour plonger la Pologne dans une agitation sans but et sans frein, où la multitude, à peine sortie d'une nuit millénaire, eût été aussitôt conviée à la souveraineté du vol, du meurtre et de l'incendie. Puis, afin de se donner quelque crédit auprès des esprits superficiels, nos détracteurs ont imaginé d'élever eux-mêmes ce mélange monstrueux d'ambition et d'*érostratisme* au rang d'une théorie économique et

sociale, à laquelle, faute de définition intelligible, ils ont prêté en attendant celle de communisme. Ils n'ont su donner à notre démocratie militante que le nom d'un fantôme, pour soulever contre elle les ignorantes préventions de tous les indifférents qui n'auront point le courage et la bonne foi de lui demander en face son véritable programme.

Quant à cette dernière imputation, dont depuis une dizaine d'années l'on est si prodigue envers les révolutionnaires polonais, elle nous paraît avoir remplacé exactement, dans les persécutions modernes, le rôle qu'ont joué dans toutes celles du moyen âge les accusations de sorcellerie et de nécromancie. Ce communisme, que, comme l'amour de Larochefoucault, personne n'a vu et dont tout le monde parle, est devenu le crime obligé de tous ceux à qui l'on n'en peut prouver de possible, d'explicable. Qu'une conspiration réussisse à un prix quelconque, ce n'est qu'une mutation historique ; mais qu'elle échoue, au point de n'avoir pas même laissé de trace visible au microscope de toutes vos enquêtes :

cela devient bien plus grave,—c'est du communisme de la plus ténébreuse espèce. Armez-vous, au nombre de 6, de 7, de 8,000, comme en 1831, passez la frontière, combattez, toute une armée, contre la plus intime alliée de la Prusse (car vous savez tous, Messieurs, que tels étaient alors les rapports des deux puissances) : ce n'est qu'une étourderie patriotique ; mais projetez la même étourderie, sans la mettre à exécution, à une époque où la plus formidable des révolutions polonaises devrait moins vous inquiéter que les plus tendres assiduités de la Russie, et aussitôt la mesure, la définition du délit est perdue... Comment appelez-vous cela en langue légale ? Appelez-le à tout hasard du communisme, et vous ne vous tromperez pas plus que les juges des Templiers, de Jeanne d'Arc et de la maréchale d'Ancre. Une réforme adoptée, c'est de l'économie politique, de la législation, de l'administration. Réforme en paroles, en désir, en peinture — Communisme. Un vol accompli, un meurtre prouvé, un rapt consenti, dix, vingt mille coups de fusil tirés ne sont que tout cela ; mais

le rêve de tout cela est bien pire, surtout si personne n'en peut trouver la raison et la clef, vu qu'il n'y en a pas : c'est du communisme, Messieurs, vous le savez bien!

Lorsque ce mot bizarre, que nous entendons tous d'une manière différente, s'égare dans un acte d'accusation officiel comme celui que nous avons sous les yeux, du moins peut-on lui demander ce qu'il nous veut, sinon ce qu'il signifie. Mais que demander, Messieurs, et que répondre aux réquisitoires anonymes que les procureurs de la calomnie ont charbonnés sur les portes de nos prisons et à la cime de nos gibets? Ai-je besoin de vous citer tous les pamphlets atroces, stupides ou spécieux qui ont servi de guides, de présomptions, d'inspirations aux investigations de l'enquête? Est-il nécessaire de vous éclairer sur l'intention que renferment les épithètes de démagogues et de communistes, prodiguées par certains écrivains allemands aux missionnaires de la démocratie polonaise? Nous des démagogues, bon Dieu! Comme si toute révolution qui a la conscience de ses destinées,

pouvait être autre chose que l'ordre souverain, que la loi en bataille, que la dictature du parti qui l'a faite! Nous des communistes! Si ce mot signifie autre chose qu'un prétexte de pâture pour le Sphinx qui garde le tombeau de la Pologne, c'est apparemment la mise en commun de ce qu'on a. — Or, messieurs, vous savez bien que nous n'avons plus rien comme État, comme nation, ni comme société, puisque vous nous avez tout pris! Attendez donc du moins, pour nous accuser de ce communisme-là, que nous ayons reconquis de quoi communier.

Non, messieurs, jamais notre démocratie militante n'a compromis son bon droit, en importunant la fortune par des exigences outrées, par des sommations insolentes, par des caprices irréalisables. La démocratie polonaise n'a jamais mis le patriotisme de la nation à des épreuves impossibles, parce que ce qu'elle désire et espère, elle le désire, elle l'espère avec résolution et sincérité.

Et d'abord, quel que soit l'idéal vers lequel a résolu de marcher cette démocratie, à travers

l'épaisseur encore inconnue d'une révolution nationale, elle n'a jamais prétendu arriver à cet idéal par cet idéal même, c'est-à-dire qu'elle a très-bien compris, avec le plus positif, le plus pratique des publicistes modernes, que ce qui donne la liberté n'est pas encore la liberté. Maternellement résignée à ajourner ses fruits pour une génération plus fortunée, notre démocratie se complaît dans ses épines et n'a point cherché à escompter l'avenir au profit des impatiences actuelles. Rédempteur loyal, mais chagrin et peu aimé à cause de cela, loin de bercer le pays dans de fallacieuses illusions, elle a au contraire constamment averti la nation de déposer tous ses droits sur l'autel impitoyable de ses devoirs. Elle ne lui a pas caché que, pour devenir forte, libre et souveraine, il lui faudrait d'abord se faire endurante aux revers, esclave de la règle et disciplinée comme un vieux bataillon.

Veuillez seulement, messieurs, étudier tout ce que nous avons dit, écrit et planté depuis dix ans, et vous verrez que la révolution, envisagée par notre démocratie non-seulement comme un

moyen transitoire d'affranchissement, mais en même temps comme la synthèse suprême de toutes les volontés et de toutes les facultés publiques, devait être par conséquent une très-laborieuse, une très-sévère épreuve, et pas du tout une de ces meurtrières folies où se précipitent parfois les sociétés corrompues, pour échapper, n'importe comment, à l'hypocondrie de la vieillesse.

Etudiez, messieurs, de bonne foi nos doctrines, et vous découvrirez que c'est par toutes les rigueurs d'une guerre sérieuse, régulière et persévérante que les masses devaient être baptisées et promues au sentiment de leurs devoirs, puis de leurs droits civiques.

Étudiez, cherchez encore, et vous trouverez que c'est sous l'impérieuse pression d'un pouvoir unique et dictatorial que devait se former le mécanisme essentiellement centralisateur de notre administration républicaine.

Étudiez toujours, ne vous lassez pas, et vous remarquerez avec surprise peut-être que c'est par la suspension des libertés individuelles, de l'indé-

pendance provinciale et de tous les écarts de la pensée que cette souveraineté révolutionnaire aurait résumé toutes les volontés en un irrésistible faisceau, — pour reconstituer à la fois une société et un état homogènes avec des débris disparates que les fautes de nos pères nous ont légués pour patrie.

Ce n'est donc, vous le voyez bien, messieurs, que par le concours rigide de toutes les croyances, de toutes les opinions et de tous les intérêts au sacrifice commun que toutes ces puissances diverses eussent conquis leur droit de cité dans l'État affranchi. Où voyez-vous donc de l'anarchie, de la démagogie, une subversion sociale dans notre programme révolutionnaire? Est-ce là, dites-le, messieurs, une de ces utopies qui, pour se consoler de leur inadmissibilité, auraient calomnié le monde réel, une de ces démangeaisons volcaniques qui ne songent qu'à dégorger leur lave, sans s'inquiéter de ce qu'il plaira à Dieu de semer dessus?

Que si, en passant avec affectation à côté de ces principes, proclamés depuis tant d'années

par la démocratie polonaise et résumés, en intention du moins, par l'institution du gouvernement de Cracovie, nos détracteurs ont cru rencontrer d'autres symptômes dans notre désastreuse tentative, la faute n'en est pas à nous, mais à eux ; car enfin c'est l'affaire de celui qui cherche, de chercher de bonne foi.

Tel est l'esprit dans lequel la démocratie polonaise a agi sur le pays. Or, il est de notoriété publique que la source de toute propagande politique et sociale pour la Pologne, privée d'existence comme État, réside dans l'émigration. C'est donc l'émigration qui répond et des doctrines dont elle alimente le patriotisme local et de leurs conséquences. Le pays ne joue dans cette émission de lumière et de chaleur qu'un rôle tout à fait passif. C'est le réflecteur de la propagande, mais ce n'en est pas le laboratoire. Il en est de même de toute conjuration, toute conjuration n'étant que de la propagande concentrée sur un seul point, sur un foyer indiqué de réflexion. Il s'agit donc de savoir, messieurs, si vous prétendez incriminer le miroir

d'avoir renvoyé au foyer d'explosion la lumière qu'a projetée sur sa surface la propagande démocratique et révolutionnaire de l'émigration.

Remarquez ensuite que l'émigration est seule apte, par l'indépendance de sa situation, non-seulement à élaborer et à répandre les théories révolutionnaires, mais aussi à faire une application réelle de ces théories dans un but insurrectionnel, jusqu'à l'instant où une force armée quelconque surgira à la surface du pays. Jusque-là les éléments révolutionnaires de la nation reposent à l'état latent dans son sein, sans facultés actives, sans moyens d'entente pour un soulèvement. Privés de contact entre eux, sympathiques, mais isolés, se cherchant à tâtons dans la gêne et l'obscurité d'une vigilante oppression, ils ne peuvent convenir de rien sans l'intermédiaire de cette même émigration qui déjà leur a donné l'idée et la tentation de le faire.

Aussi bien est-ce à l'initiative de la centralisation, puis à l'intermédiaire régulier de ses émissaires, et non pas aux diverses associations locales, littéraires, philanthropiques, ou écono-

miques, prises à partie dans l'acte d'accusation, qu'il faut remonter pour saisir une conjuration appréciable et responsable. Hors des trames de l'émigration démocratique il y a une nation entière, frémissante sous le joug et interrogeant perpétuellement la fortune ; il y a désir ardent et vagues efforts de renouer la chaîne de la vie publique, rompue par les démembrements ; il y a en un mot conjuration abstraite d'espérances et de regrets, exhalée par tous les organes mutilés de la patrie, mais il n'y a point matière à procès, seulement à persécution. Mettez en effet de côté la part de l'émigration dans l'agitation polonaise des dix dernières années, et aussitôt vous perdez toute mesure d'appréciation et de définition pour le reste. Qu'incrimine au juste votre loi ? Où prenez-vous les éléments de l'accusation ? Quelles sont vos raisons de distinction entre les patriotes détenus et ceux qui ne le sont pas ? Pourquoi 250 accusés et pas 2,500 ou 25,000 ? En un mot, qu'appelez-vous, messieurs, les conjurés dans une nation où tout le monde conspire d'une façon ou d'une autre, mais où vos rigueurs

répressives n'ont encore laissé à personne la faculté de réussir ?

Non, messieurs, il n'y a pas eu de conjuration parmi les patriotes de la Pologne prussienne, dans le sens précis et intelligible qu'exige, pour sévir, toute loi, quelque rigoureuse et intolérante qu'elle soit ; quant à ce que, faute d'avoir étudié nos mœurs publiques, l'acte d'accusation appelle ainsi, ce n'est que la répercussion continue, incessante, nécessaire d'un mécontentement inséparable de tout asservissement : cela échappe aussi bien par sa fatalité que par son étendue à tout moyen légal d'investigation et de répression. C'est de l'histoire, c'est du drame politique, c'est du roman social, quelquefois burlesque, souvent terrible, toujours poignant ; c'est tout ce que vous voudrez, messieurs, mais ce n'est point de la procédure.

Comment évaluer, soit pour le nombre, soit quant au dégré relatif de culpabilité, les sortes infinies d'agitation dont se compose la cause polonaise ? N'est-il pas évident que, pour que cette agitation chronique, incurable, pût être

exprimée par votre thermomètre légal, il lui aurait fallu préalablement se traduire dans des actes patents et limités ? N'eût-il pas fallu, par exemple, que les attroupements projetés par le plan de la centralisation eussent été accomplis ou du moins tentés à un degré appréciable pour votre vindicte? Alors vous auriez pu passer en revue les éléments sérieux de la conjuration, dénombrer ses forces, toucher du doigt les vrais patriotes, faire équitablement la part du bourreau et celle du ridicule, sans faire de tort à l'un ou à l'autre ; car enfin vous n'ignorez pas, messieurs, qu'au jour de l'épreuve il s'opère d'étranges mutations parmi les diverses catégories du même patriotisme et que dans ces moments délicats vingt-quatre heures suffisent pour changer complétement ses ordres de bataille.

On a, dit-on, préféré de prévenir que de réprimer : c'est très-chrétien, messieurs, mais à une condition dont personne d'entre vous ne songe sans doute à contester l'importance : c'est que les méprises, les incertitudes, les exagérations, les iniquités de la précaution ne l'empor-

teront pas sur les rigueurs de la répression elle-même. Or, je vais démontrer que c'est précisément le cas auquel vous a acculés le zèle préventif des autorités du duché de Posen et de la Prusse occidentale.

En général, ce zèle intempestif a eu pour résultat de rendre douteux pour vous ce qu'une insurrection réelle vous aurait rendu simple et clair comme un fait : savoir que ces deux provinces, uniquement destinées à nous avancer les premiers frais d'une expédition contre la domination russe en Pologne, n'avaient que faire d'une conjuration locale. En réalité, elles attendaient, sans nulle organisation qui leur fût propre, que les agents et les officiers demandés à l'émigration pour cet effet spécial vinssent prélever, grouper et enlever le contingent insurrectionnel que la centralisation comptait en extraire à tort ou à raison. Le zèle préventif des autorités prussiennes de ces deux provinces a substitué un immense et indébrouillable soupçon à la place de ce fait, passible de votre répression ou non, n'importe, mais sur lequel nulle légis-

lation ne pourrait ni hésiter ni se tromper. Maintenant, messieurs, vous êtes condamnés à hésiter et à vous égarer sans fin, comme déjà l'enquête à hésité et s'est égarée pendant près de deux ans.

En particulier, ce même zèle de police, cette infaillibilité de gendarmes ont eu pour résultat de renverser toute la hiérarchie conjurative (puisque pour vous patriotisme signifie conjuration), de façon à laisser dans l'ombre et au repos son côté destiné au feu, à l'action, pour n'exposer à votre attention qu'une fraction détachée au hasard de son côté évasif et pacifique. A quels caractères, à quels indices votre accusation reconnaît-elle un conspirateur avant l'épreuve de l'explosion ?

Ceux-ci, dit-elle, ont prêté serment d'obéissance à la centralisation ; mais, si j'ai bonne mémoire, il y a de cela quatre ans, la Pologne prussienne comprenait à elle seule 3,600 conjurés de cette espèce ; en deux ans, leur nombre a probablement augmenté en progression de l'approche de l'insurrection. Pourquoi ne voyons-

nous pas cette phalange assermentée figurer à côté de nous sur ces bancs expiatoires ?

Ceux-là, dit-elle, ont été trouvés en possession des publications de l'émigration démocratique : — conjurés. Mais alors comment appelez-vous ceux qui se sont bien gardés d'attendre la visite du commissaire pour jeter leur bibliothèque au feu? et ceux pour lesquels les publications de la centralisation ne sont pas assez révolutionnaires? Et ceux qui ne lisent rien du tout, de peur de se gâter l'énergie ?

D'autres ont, dit-on, proféré des paroles de ressentiment contre les colons allemands, des paroles de mépris contre les juifs, des paroles de menace contre la citadelle de Posen, des paroles de colère contre leur Landrath, des paroles de fraternité pour les paysans, des paroles d'assistance pour la religion catholique, des paroles de regret pour l'intégrité de la république, des paroles de toute sorte et de toute intention : — conjurés. Cependant César, qui se connaissait en conjurés comme nul avocat général, n'en a jamais redouté qu'un seul, qui ne parlait pas du tout.

Puis viennent les détenteurs d'armes, de munitions, de matériel insurrectionnel. Alors regardez bien, messieurs, avec quoi ces audacieux prétendaient renverser la coalition de München-Graetz ! Jouets de plaisir, de chasse, de luxe, antiquailles inintelligibles comme l'accusation qu'elles ont à prouver ; quantités de poudre si volumineuses, que leurs propres détenteurs n'ont pu les retrouver pour les détruire à l'approche des recherches domiciliaires ; morceaux de plomb distraits tout exprès de leur usage pacifique pour tuer, non pas des soldats prussiens, mais seulement les arguments de la défense ; bâtons à deux bouts comme tous les bâtons : bois de lances, dit l'accusation ; bois à chauffer, dit l'accusé. Puis, à côté de tout cela, quelques armes sérieuses, un peu de vraie munition. Mais bien sûr qu'elles appartiennent à quelqu'un qui n'y entendait pas malice et qui les a mises en montre précisément parce qu'il ne pouvait soupçonner qu'on le soupçonnerait de vouloir s'en servir. Etranges conjurés ! Singuliers corps de délit !

Certainement que si l'insurrection avait eu le loisir d'éclater, ces armes-là eussent pu figurer parmi les autres, mais ni plus ni moins que toutes celles que vous n'avez point découvertes, que celles que vous avez laissées à leurs propriétaires, que celles que nous auraient fournies les dépôts de la landwehr, les boutiques d'arquebusiers et la contrebande; ni plus ni moins enfin que les faux, que les fourches, que tout ce qui tranche, perce ou assomme. Mais alors, que n'a-t-on arraché toutes les ronces et toutes les haies de la surface du duché de Posen, sous prétexte qu'en cas d'insurrection elles pourraient gêner les charges de la cavalerie?

Les dispositions de notre plan insurrectionnel démontrent parfaitement que c'est sur une surprise nocturne de quelques dépôts de guerre que nous comptions principalement, et non pas sur de la ferraille de rebut, pour armer soit l'expédition de la Pologne prussieune, soit les volontaires que cette expédition soulèverait dans le royaume de Pologne. Mais enfin, si l'on veut à toute force que cette ferraille ait dû servir à quel-

que chose, que ce ne soit pas du moins à signaler comme conjurés ceux que l'on en a trouvés détenteurs ; car à ce titre il faudrait fulminer des réquisitoires contre tous les marchands de bric-à-brac de la Pologne prussienne.

En voici d'autres encore qui se sont jetés, la tête la première, dans le péril. Oui! mais savez vous pourquoi? C'est précisément parce qu'ils n'avaient point conspiré; car s'ils avaient eu seulement la moindre pratique, la moindre expérience des conjurations, ils y auraient, bien sûr, regardé à deux fois. Allez-vous les frapper plus sévèrement que ceux qui, après avoir conspiré douze ou quinze ans, n'ont évité l'embarras de ces généreux étourdis que pour avoir eu le tact de retirer leur épingle du jeu au moment où ceux-ci y laissaient tomber la leur? — Quels sont donc ces hommes prudents? me demanderez-vous, que nous ne fassions pas des jaloux? — Ce sont tous ceux qui, le lendemain du succès, seraient venus réclamer leur prix de vétérance patriotique. Donnez-nous donc d'abord, messieurs, un jour de succès, et le lendemain nous vous

les nommerons tous dans notre journal officiel.

Voilà enfin un dernier, mais un infaillible indice de participation conjurative pour l'accusation : c'est la connaissance du complot. Nul doute que cette fois-ci l'on ne risquerait rien de mettre en accusation la populatlon entière de la Pologne prussienne, surtout les enfants en bas âge et les femmes; car si, pour parler d'une chose, il faut la connaître, jamais complot ne fut connu plus généralement et de meilleure heure. Toujours encore, néanmoins, vous faudrait-il, messieurs, pouvoir mieux définir le complot lui-même, car, dans l'état actuel de sa définition, l'avoir connu n'explique rien du tout, et l'accusation n'en est guère plus avancée.

C'est assez vous dire, messieurs, qu'avec son impossible prétention de trouver une conjuration palpable et organisée dans le pays même avant le terme assigné à l'explosion, l'acte d'accusation passe nécessairement à côté des dix-neuf vingtièmes des révolutionnaires, pour se rattraper sur une poignée de prédestinés qui ont quelques raisons de s'étonner de cette préférence.

Cette déception devint inévitable dès l'instant où, au lieu de limiter les poursuites aux agents immédiats de la centralisation, à ses émissaires et à ses plans directs, l'enquête s'est égarée dans un élément vague, sans fond, qui est la nation tout entière ou qui n'est rien du tout. Nous ne doutons point que cette brume de deuil et de regrets qui enveloppe le supplice de la Pologne, que cette atmosphère pleine de tempêtes et uniquement comprimée par la violence matérielle; nous ne doutons pas que tout cela ne se fût condensé, n'eût pris des formes et des proportions intelligibles pour vos lois, au jour de l'insurrection. Mais, jusque-là, il n'y a point matière à procès dans ce que vous appelez la conjuration du duché de Posen et de la Prusse occidentale. Il n'y a que matière à réflexion pour la puissance que le soulèvement anti-russe de ces anciennes provinces polonaises eût délivrée des plus poignantes inquiétudes pour l'avenir.

« Cependant — objectera M. le procureur du roi — je ne peux pas me retirer les mains vides de toute condamnation. Il y a eu conjuration;

il m'en faut une. » — Comment donc ! Il y en a eu deux même, c'est nous qui vous le déclarons ; seulement l'une est saisissable et l'autre ne l'est pas, et votre erreur consiste à avoir voulu les confondre, ce qui fait qu'en bonne logique, toutes deux vous échappent à la fois, l'absurde entraînant l'évidente, celle de la Pologne entière voilant celle de l'émigration démocratique.

Dégagez seulement de cette confusion l'action précise, avouée fructueuse des agents de la centralisation, et vous tiendrez tout ce qui, ayant une responsabilité et un caractère sérieux, peut seul rassasier votre vindicte et fournir une base raisonnable au procès. Attaquez la propagande et les missions révolutionnaires de l'émigration démocratique ; prenez à partie ses écrits, ses confidents, ses instruments réels, ses plans de soulèvement et de campagne ; limitez, messieurs, votre interrogatoire à cette partie nette et solide de l'accusation qui incrimine sa sape incessante à travers les provinces polonaises, depuis la tournée de ses premiers pionniers jusqu'au jour où la centralisation au complet, flanquée de

quarante émigrés et suivie des autres, a touché un moment le sol de la patrie. — Arrêtez là vos investigations et vous arriverez à un résultat. Alors, si, en condamnant cette catégorie d'inculpés, vous commettez une grande faute politique, du moins, messieurs, vous n'inaugurerez pas votre ère de publicité judiciaire par la plus funeste méprise dans laquelle se soit jamais égaré un tribunal quelconque.

Ah! messieurs. Si c'est conspirer que de maudire tout haut et tout bas la violence, la spoliation, la calomnie, l'acharnement impitoyable et sourd du fort contre le faible;

Si c'est s'exposer à votre vindicte pénale que de se cramponner à tous les débris d'un naufrage perpétuel;

Si c'est participer à une conjuration que d'agoniser depuis quatre-vingts ans sur la croix, abreuvés de fiel et de vinaigre, sans pouvoir, comme le Christ, ni descendre dans le repos des limbes, ni nous transfigurer sur la montagne de l'avenir;

Si c'est un crime de haute-trahison que de

se dégager par toutes les facultés que Dieu a départies aux plus infimes créatures, de la gêne insupportable où nous tiennent écrasés les congrès, pour que nous nous dévorions de rage et de désespoir ;

Si c'est encourir la mort et les fers que de défendre sa vie et de travailler à son affranchissement. —

Eh bien ! alors ce n'est pas nous seulement, c'est toute la Pologne qui conspire. Amenez donc toute la Pologne à cette barre, amenez-y tous nos saints et tous nos héros, amenez-y tout ce qui frémit, tout ce qui gémit, tout ce qui maudit le jour de sa naissance et les entrailles de sa mère dans cette vaste terre de servitude que l'on nomme la Pologne ; élargissez l'enceinte de cette salle aux quatre coins du monde ; car partout les ossements des Polonais morts pour la rédemption de leur patrie appellent des complices et des vengeurs !

A ce titre, est-ce qu'ils ne conspirent pas tous? et l'enfant qui écoute le récit des massacres de Human et de Praga, et le vieillard qui les

lui raconte, et ceux qui se souviennent que vos pères sont venus frapper les nôtres par derrière dans les champs de Szczekociny et de Wola, pendant qu'ils couvraient l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe contre les débordements de la Russie? Est-ce qu'ils ne se sont pas révoltés aussi, ceux qui ont su se soustraire à la massue de Széla et aux gibets de Siedlce? Sont-ils ou non coupables de haute trahison, tous ceux qui n'ont pas encore désespéré de la justice de Dieu et en appellent des tribunaux de la terre à celui de ses promesses sacrées? Que s'il en est ainsi, pourquoi si peu de conspirateurs, de rebelles, de hauts traîtres dans cette enceinte?

Où sont donc les autres?

L'enquête a plongé un instant ses filets dans le fleuve immense, intarissable, insondable de notre agitation, pour en retirer au hasard 260 grains de sable qu'il a plu à l'accusation d'élever aux honneurs du martyre; et vous croyez, messieurs, avoir enfin mis la main sur le mal ténébreux, radical qui troublait ses flots et les teignait en rouge?

Eh ! ne voyez-vous pas que c'est la source même de cette agitation qu'il faudrait tarir, pour que nous ne lancions pas sans cesse l'écume de notre sang et de nos larmes à la face du monde chrétien? Et cette source sanglante, qu'est-ce donc, sinon le démembrement même de notre patrie? Alors que font 260 grains de sable de plus ou de moins aux intarissables, aux perpétuelles conséquences de ce vieil holocauste? Est-ce qu'on efface cent ans de révolution en passant une éponge trempée dans le fiel d'un code quelconque ?

Ne vous étonnez pas, messieurs, si nous répétons sans cesse, si nous répétons jusqu'à extinction de voix que l'on nous punit, non en raison de notre résistance, mais en raison du mal irréparable, acharné que l'on nous a fait depuis bientôt cent ans. C'est que l'on se plaît sans cesse à l'oublier ; c'est que l'on détourne volontiers la tête pour ne pas voir que chaque convulsion qui ébranle la Pologne n'est que le contre-coup forcé et irresponsable des attentats commis contre elle par ces mêmes puissances qui s'en étonnent.

L'être le plus timide, le plus inoffensif que vous essayerez d'étouffer sous votre pied, se roidira contre le néant, et usera ses dernières forces pour vous faire lâcher prise, en mordant ce qui l'étouffe : et vous voulez qu'une nation entière, qu'un géant enseveli tout vivant dans un cercueil trop étroit n'ébranle pas jusqu'à son dernier souffle la planche brutale qui meurtrit son cœur ! Est-ce que les Titans dorment tranquilles sous les monts dont la jalousie jovienne a écrasé leur désespoir, et est-ce leur faute, à ces pauvres déshérités, si le râle de leur éternelle agonie, en perçant les cratères de leurs tombes, va parfois troubler les banquets de l'autocrate des cieux ?

Si vous persistez, malgré ces éclaircissements, à nous sonder sur l'existence d'une conjuration indigène, autochtone, nous la nierons, et nous la nierons de bonne foi, parce que nous ne pouvons comprendre sous cette dénomination qu'une association unique, limitée, solidaire et agissant de son propre gré dans un but exactement déterminé. Or, aucune des innombrables affiliations

de la démocratie polonaise, qui ont sillonné le pays dans tous les sens, en passant comme des échos, comme des ombres, n'ont porté ces caractères complets et saisissables. Nous affirmons même que cette netteté de programme et de formes leur était foncièrement impossible, à cause de la vigilance oppressive, et qu'elles n'auraient pu s'incarner sérieusement que le jour même de l'explosion. Quant à toutes ces associations, les unes économiques, les autres philanthropiques, les troisièmes de pure ostentation, toutes d'ailleurs abritées par leur publicité même, que l'accusation dissèque avec tant de minutie et d'acharnement, ce n'est, comme tout ce qui touche dans cette accusation aux complots indigènes, qu'une sorte de dîme expiatoire prélevée par une loterie aveugle sur la masse générale de nos habitudes nationales. Si c'est à ces habitudes, à ces mœurs, à cet attachement pour nos traditions de sociabilité que l'accusation en veut, elle pourrait mieux trouver que les clubs de plaisir et de chasse dont il est question dans la préface de l'acte d'accusation. Aussi bien, que

l'on nous dise une bonne fois si c'est la persistance générale de notre nationalité que l'on appelle une conjuration, et le débat tombera de lui-même ; mais alors l'accusation nous aura diffamés d'une façon bien autrement grave, car des conjurés de cette catégorie-là, il y en a en Pologne non pas 260, mais bien des millions. Vous voyez donc, messieurs, qu'avec vos moyens d'appréciation la mesure est impossible à garder, et que ce sera toujours beaucoup trop ou beaucoup trop peu.

Si donc il y a conjuration permanente dans toute la Pologne, c'est qu'il y a malaise insupportable et incessant, depuis que les caprices humains ont voulu séparer, écarteler, anéantir ce que Dieu, dans ses décisions suprêmes, avait noué, cimenté, animé du nom impérissable de *Nation polonaise*. Ce n'est pas nous, messieurs, qui avons inventé les congrès de Pétersbourg, de Vienne et de München-Grätz; ce n'est pas nous qui avons enseveli cette Pologne terrassée sous des conventions impossibles : ne nous demandez donc pas compte des embarras que son

supplice vous donne ; ne rendez pas la victime responsable des fatigues et de la maladresse du tourmenteur ; mais surtout ne croyez pas avoir étouffé les convulsions de cette mère Niobé en condamnant quelque-uns de ses fils de plus.

Est-ce à dire pourtant, messieurs, qu'il n'y ait absolument rien à glaner pour votre vindicte dans ces abominables tourments? A Dieu ne plaise que nous ayons si tôt oublié ce cri fatal de — *malheur aux vaincus!* — à l'aide duquel la destinée nous a tant de fois déjà réveillés de nos rêves de liberté ! Oui, messieurs, malheur aux vaincus ! et nous venons vous offrir la rançon de naufrage qui vous est due, puisque c'est sur vos côtes que s'est brisé notre esquif.

Cette part que nous ne voulons pas vous contester, c'est, comme je l'ai déjà expliqué, tout le côté palpable et en quelque sorte officiel de la conjuration ; c'est, avons-nous dit, l'action de l'émigration démocratique sur le pays, en ce qui concerne soit la propagande abstraite, soit le choix des mesures projetées pour l'insurrection dont le gouvernement prussien a empêché l'explosion.

Tout le monde a déjà dû remarquer que c'est aussi le seul terrain solide de l'acte d'accusation, le seul résultat clair et raisonnable de dix-sept mois d'enquête. Aussi, malgré tous les efforts tentés pour étendre le cercle de la culpabilité hors de ces limites, tous les délits que l'on n'a pas pu rattacher d'une manière quelconque à cette base, tombent d'eux-mêmes et ne soutiennent pas la moindre critique sérieuse.

Mais maintenant que l'incendie est ramené à son foyer et dégagé de toute auréole illusoire, voyons quel devait être son véritable aliment dans la Pologne prussienne. En d'autres termes, l'émigration démocratique étant seule responsable des événements de 1846, que vous voulait-elle réellement, sans exagération et sans hypocrisie ?

D'abord, partons de ce théorème, démontré à satiété, que la centralisation ayant cru devoir précipiter le dénouement de la conjuration, précisément à l'effet de conserver son initiative de doctrine et d'action sur le pays, tout ce qui ne se fût pas laissé absorber par cette initiative,

hommes, choses et idées, eût été annulé au jour de l'épreuve. Mais en quoi consiste le caractère particulier de cette initiative dans la révolution projetée? — Vous le savez déjà par les pièces du procès, qui sont unanimes à cet égard :

1) Réduire tout le mécanisme gouvernemental à une dictature collective, qui s'emparerait du pays par ses fonctionnaires, au fur et à mesure que l'insurrection le balayerait devant elle. 2) Réduire tous les accidents de l'insurrection à une seule formule de guerre massive et concentrique; 3) Réduire et concentrer la résultante de toutes les forces de la Pologne insurgée sur deux, et, s'il était possible, sur une seule des trois puissances copartageantes, en laissant dans l'un et l'autre cas la Prusse hors de jeu.

Comme corollaires évidents de ces trois problèmes, venait : 1° Au point de vue administratif et social, la condamnation impitoyable de tout fédéralisme et de toute licence extra-révolutionnaire, la révolution étant entendue dans le sens unique et précis du concours et de la régularisation de toutes les facultés nationales pour

l'affranchissement de la république. Tous les projets de transformation économique et sociale étant ajournés à l'époque organique, nous n'avons pas à nous en expliquer dans ce procès.

2° Au point de vue militaire, résultait de ces problèmes l'interdiction de tout guerilla, de tout vagabondage armé, de toute excentricité qui aurait pu compromettre la politique du gouvernement révolutionnaire et l'entraîner hors du plan fondamental de la guerre.

3° Au point de vue international enfin, ces problèmes suspendaient, par raison d'absolue nécessité, le programme des limites de 1772, que le manifeste de la Société démocratique, n'ayant point à composer avec les événements courants, avait inscrit au nombre de ses articles de foi.

Ce corollaire est le plus important à expliquer parmi tous ceux qui découlent des règles prescrites par la centralisation de 1845 en vue d'une insurrection immense : c'est aussi celui à la démonstration duquel l'empêchement de l'explosion a fait le plus grand tort.

En effet, la centralisation de 1845 (et je crois

vous avoir prouvé que c'est l'unique gérant responsable de la cause citée à votre tribunal), la centralisation, dis-je, avec tout ce qui s'est agité à son appel et sous son drapeau, n'avait point déclaré la guerre à la domination prussienne, et voici pourquoi. Veuillez bien, messieurs, retenir ceci.

Mais d'abord, loin de nous les ménagements intéressés, les tendresses posthumes, les alliances apocryphes ! Non, messieurs, ce n'est point par amour pour la domination prussienne que l'insurrection polonaise l'aurait épargnée ; car l'on n'aime jamais la domination étrangère, quelle qu'elle soit, et quiconque voudrait vous le faire accroire, encourrait justement votre mépris, sans y réussir. Et puisque nous n'avons pas feint cette affection lorsque nous étions debout, nous ne la feindrons certainement pas aujourd'hui que nous voilà tombés et en votre pouvoir.

Mais, messieurs, dans tout patriotisme intelligent, et c'est le seul capable de choses considérables dans les temps modernes, au-dessus des sentiments quelconques, il y a l'intérêt public,

c'est-à-dire l'intérêt de salut à tout prix. Or, je vais démontrer que, à notre point de vue, il nous semblait essentiellement contre cet intérêt de confondre la Prusse avec les deux autres puissances oppressives, et cela à cause de mille raisons dont il suffira de développer les deux principales : la raison stratégique et la raison politique, pour ne pas laisser dans votre esprit le moindre doute à cet égard.

Premièrement, il était manifeste que, cernée, enveloppée, étouffée entre trois hostilités également pesantes, l'insurrection périrait en embryon. Il lui fallait donc au moins un coin, tant bien que mal abrité, où elle pût prendre son essort pour s'élancer de là à la conquête de l'espace. Or, nous n'avons même pas de choix entre plusieurs foyers, entre plusieurs points de départ de ce genre; car ni la Pologne russe, ni la Pologne autrichienne ne nous offrait rien de comparable à ce que nous avions avisé sous ce rapport dans la Pologne prussienne. Personne ne contestera cela.

Nous calculions donc que, moyennant certains

ménagements et en évitant toute rencontre sérieuse avec les forces prussiennes, nous réussirions dès le début de l'insurrection à nous assurer, non pas l'alliance certainement, non pas même l'assentiment ostensible de votre gouvernement, mais ne fût-ce que ce qui nous suffisait pour prendre notre élan contre la domination russe : — une sorte de tolérance tacite qui approcherait davantage d'un pacte déclaré, à mesure que nous prendrions pied et que notre situation s'affermirait dans la Pologne russe.

Ce discours excita dans l'auditoire un tel enthousiasme, que le président de la Cour criminelle crut devoir interrompre l'orateur et lever la séance. Le lendemain, on n'accorda plus la parole à M. Mieroslawski, et la Cour, s'étant retirée en chambre de conseil, le condamna à la peine de mort. D'après le système de procédure adopté par la Cour, le jugement ne sera publié qu'après la clôture du procès. Néanmoins, il n'est pas à supposer que le roi de Prusse ait jamais le courage de faire exécuter l'arrêt de mort. L'Amérique sera, en attendant, le refuge de ce héroïque patriote polonais.

Ce discours excita dans l'auditoire un tel enthousiasme, que le président de la Cour criminelle crut devoir interrompre l'orateur et lever la séance. Le lendemain, on n'accorda plus la parole à M. Mieroslawski, et la Cour, s'étant retirée en chambre de conseil, le condamna à la peine de mort. D'après le système de procédure adopté par la Cour, le jugement ne sera publié qu'après la clôture du procès. Néanmoins, il n'est pas à supposer que le roi de Prusse ait jamais le courage de faire exécuter l'arrêt de mort. L'Amérique sera, en attendant, le refuge de ce héroïque patriote polonais.